

Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

N° 147/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :

Voirie/Myon/Rue des Vallières : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage → annule et remplace la N° 122/18

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	6
• Excusés :	6
• Non excusés :	16
- Votants :	76*

*Mme Leblanc-Vichard a quitté la séance à 21h15

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-sept septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis

Excusé(e) Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le transfert de la compétence voirie à la CCLL,
- Vu les opérations engagées par la commune de Myon,

Considérant l'erreur sur le montant des travaux annoncés dans la délibération n° 122/18 du 02/07/18 qui est de 11 233 € HT (et non 4 700 € HT),

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité :

- Délègue sa compétence à la commune pour cette opération estimée à 11 233 € HT,
- Autorise le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en ce sens

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes Loue Lison

Président

7, rue Edouard Bastide

25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-147-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018

Affichage : 15/01/2018